ABE Conseil
S.A.S au capital de 100 €
Siège social : 19 rue de Montmorency
95150 TAVERNY

R.C.S. PONTOISE 951 631 365

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

L'an deux mil vingt-quatre,
Le treize novembre, à dix heures

L'associé unique de la Société « **ABE Conseil** » société par actions simplifiée s'est réuni au :
19 rue de Montmorency
95150 TAVERNY

Madame Amel BEN ALI déclare que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Transfert de siège social
- Mise à jour corrélative des articles 4

PREMIERE RESOLUTION

L'associé unique décide de transférer le siège social de la Société précédemment situé : 19 rue de Montmorency – 95150 TAVERNY

à la nouvelle adresse suivante :

11, rue François Villon, 95430 AUVERS SUR OISE
A compter du 13/11/2024

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION

La collectivité des actionnaires décide en conséquence de modifier l'article 4 des statuts

ARTICLE 4 - Siège social

Le siège social est fixé au :

11, rue François Villon, 95430 AUVERS SUR OISE

Il pourra être transféré en tout autre endroit du même département par simple décision de l'organe dirigeant, sous réserve de ratification par l'associé unique ou par la prochaine assemblée, et en tout autre lieu suivant décision de l'associé unique ou décision collective extraordinaire des associés.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal pour l'accomplissement des formalités légales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.
De tout ce que dessus a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par la gérance et visé par plusieurs des associés présents à l'assemblée.

CERTIFIE CONFORME
Madame Amel BEN ALI
Associé unique

